

Le conseil municipal convoqué le 04, s'est réuni en mairie le 13 avril 2017 à 20 h 30, en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire, Johann Trumeau.

Sont présents : Ghislaine Trochet, Alexandre Colas, Franck Navet, Charles Bablin, Hervé Mijoin, Olivier Mathet, Christophe Laloëuf.

Excusée : Marie-Jeanne Contant qui a donné pouvoir à Ghislaine Trochet.

Secrétaire de séance : Charles Bablin

I - Procès-verbal de la dernière séance :

Le compte rendu de la séance du 28 février est lu et approuvé à l'unanimité.

Le Maire ajoute les informations suivantes :

Une présentation aux élus, du projet de rénovation de la place par l'atelier Le Passage, aura lieu le 25/04 ;

Le Maire rend compte de la réunion à la CCPI avec le syndicat « Touraine Cher Numérique » pendant laquelle le plan de développement a été présenté pour les 3 communes du Cher (Chârost, Chezal Benoît et St-Ambroix). Différents scénarii de déploiement sont possibles et le dispositif retenu pour la commune est la montée en débit par opticalisation du sous répartiteur. Le coût des travaux du syndicat est estimé à 200 000 euros, la part CCPI est de 40 000 €. Chârost et Chezal Benoît étant déjà bien desservis, laissent « leur part » à Saint-Ambroix par solidarité. Il faut maintenant attendre l'acceptation de « Touraine Cher Numérique ».

La commission du personnel communal s'est réuni et a décidé de mettre un blâme à un des agents de la commune ;

Invitation à Mers sur Indre pour démonstration de matériels « zéro pesticide ».

Acte n°06-2017 **II – Compte Administratif 2016 de la Commune:**

Le Conseil prend connaissance des résultats du fonctionnement et de l'investissement de l'année 2016 ainsi que des reports.

Le Maire se retirant, Ghislaine Trochet première Adjointe est élue présidente et fait procéder au vote :

Le compte administratif 2016 de la commune est adopté à l'unanimité moins l'abstention du Maire.

Acte n°07-2017 **III – Compte de gestion 2016 de la Commune :**

Le compte de gestion de la commune pour l'année 2016 dressé par la Trésorerie, identique en tous points au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

Acte n°08-2017 **IV – Affectation des résultats 2016 de la Commune :**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 242 843,05 euros. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 6 035,26 € à la couverture de l'investissement et 236 807,79 euros à l'excédent reporté.

Acte n°09-2017 **V - Compte Administratif 2016 du service Eau :**

Le Conseil prend connaissance des résultats du fonctionnement et de l'investissement de l'année 2016 ainsi des reports.

Le Maire se retirant, Ghislaine Trochet première Adjointe est élue présidente et fait procéder au vote :

Le compte administratif 2016 du service Eau est adopté à l'unanimité moins l'abstention du Maire.

Acte n°10-2017 **VI – Compte de gestion 2016 du service Eau :**

Le compte de gestion du service Eau pour l'année 2016 dressé par la Trésorerie, identique en tous points au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

Acte n°11-2017 **VII- Affectation des résultats 2016 du service Eau :**

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 91 224,56 euros. Les comptes d'investissement étant eux-mêmes positifs, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter 91 224,56 euros à l'excédent reporté.

Acte n°12-2017 **VIII- Compte Administratif 2016 du service Assainissement :**

Le Conseil prend connaissance des résultats du fonctionnement et de l'investissement de l'année 2016 ainsi que des reports.

Le Maire se retirant, Ghislaine Trochet première Adjointe est élue présidente et fait procéder au vote :

Le compte administratif 2016 du service Assainissement est adopté à l'unanimité moins l'abstention du Maire.

Acte n°13-2017 **IX- Compte de gestion 2016 du service Assainissement :**

Le compte de gestion du service assainissement pour l'année 2016 dressé par la Trésorerie, identique en tous points au compte administratif, est approuvé à l'unanimité.

Acte n°14-2017 **X- Affectation des résultats 2016 du service Assainissement :**

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 17 153,12 euros. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 7 998,52 euros à la couverture de l'investissement et 9 154,60 euros à l'excédent reporté.

Acte n°15-2017 **XI- Vote des Impôts locaux pour 2017 :**

A l'unanimité le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition 2016 pour 2017, ce qui donne : 4,18 pour la taxe d'habitation ; 1,14 pour le foncier bâti ; 2,86 pour le foncier non bâti et 4,02 pour la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Acte n°16-2017 **XII- Budget Primitif 2017 de la Commune :**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget communal 2017 équilibré en fonctionnement à 528 111,81 euros et en investissement à 120 667,81 euros.

Acte n°17-2017 **XIII- Budget Primitif 2017 du service Eau :**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget du service eau 2017 équilibré en fonctionnement à 101 224,56 euros et en investissement à 37 184,29 euros.

Acte n°18-2017 **XIV- Budget Primitif 2017 du service Assainissement :**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget du service assainissement 2017 équilibré en fonctionnement à 36 424,60 euros et en investissement à 32 788,96 euros.

Acte n°19-2017 **XV- Indemnité des Elus :**

Suite à la loi Notre, les services de la Trésorerie demandent au conseil municipal de prendre une délibération pour actualiser l'indice brut terminal qui a évolué au 1^{er} janvier 2017.

Après discussion, le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- de fixer le montant des indemnités du Maire Johann Trumeau, suivant sa demande, à 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et celle des trois Adjoints, Ghislaine Trochet, Alexandre Colas et Franck Navet à 40 % de celle du Maire, avec effet au 1^{er} janvier 2017
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

XVI- Cérémonie du 8 mai :

Les modalités habituelles sont reconduites :

Rendez-vous à 11 h à la mairie, dépôt d'une gerbe au monument aux Morts, minute de recueillement au cimetière, vin d'honneur à la salle des fêtes.

Acte n°20-2017 **XVII- Contrat aidé :**

Suite à la décision de Jérémy Daugeron de ne pas prolonger de 12 mois son contrat avec la commune, le Maire rend compte de son rendez-vous avec une responsable de pôle emploi afin de voir les différents types de contrats aidés. Deux possibilités existent soit un CAE (Contrat Emploi d'Avenir) qui est destiné aux jeunes demandeurs d'emploi ou le CUI (Contrat Unique d'Insertion) qui est sans limite d'âge. Selon le profil recherché, le premier est remboursé par l'Etat à 75 % pour 35 h, le deuxième de 60 à 80 % selon le cas de figure pour 20 h hebdomadaires. Le CAE est un contrat de 3 ans, le CUI de 2 ans.

Après discussion, le conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe

- au lancement de recherche de candidatures auprès de pôle emploi ;
- Et après choix du candidat par la commission du personnel, autorise le maire à signer le contrat correspondant et tout autre document administratif

Acte n°21-2017 **XVIII- Motion de l'Association des Maires du Cher :**

Le Maire donne lecture du courrier du président de l'Association des Maires du Cher qui demande aux élus de s'opposer au nouveau classement qui fait perdre à 106 communes du Cher leur statut de commune en ZRR (zone de revitalisation rurale) suite à l'application de la loi Notre.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose avec force à ce nouveau zonage.

IXX- Bureau de Vote :

Selon les disponibilités de chacun les tableaux de tenue du bureau de vote pour les élections législatives sont dressés.

XX- Questions diverses :

- Ghislaine Trochet fait un rappel sur le protocole de tenue d'un bureau de vote et de déroulement de scrutin et de dépouillement.
 - Franck Navet demande si la même entreprise est commandée pour le broyage des chemins. Il ajoute qu'il est nécessaire de tailler des haies sur le chemin de Berthenon. Vérifier si elles sont sur le domaine public.
 - Franck Navet évoque différents travaux en cours ou à prévoir : d'accessibilité, de voirie du logement au-dessus de la mairie et de la base nautique.
 - Franck Navet rappelle que la course cycliste se déroulera le 6 mai et qu'une réunion d'informations est programmée le 28/04.
 - Charles Bablin demande où en est la demande de déplacement du transformateur rue de la vallée. D'après SDE 18 et ENEGIE les frais seraient à la charge de la commune.
 - Olivier Mathet confirme la date du 24 juin pour la fête du village. Il conviendra de prendre un arrêté municipal pour interdire le stationnement sur la place de l'église.
- Le maire en profite pour fixer une prochaine réunion de toutes les Associations, le 27/04 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 30